



Respect – Responsabilité - Engagement

ÉCOLE DES DEUX SOLEILS

495, rue Gérin, Magog (Québec) J1X 4B1

Téléphone : 819 843-5666

les2soleils@csdessommets.qc.ca

PROCÈS-VERBAL

du conseil d'établissement
rencontre EXTRAORDINAIRE
tenue par l'application Teams
le 28 septembre 2023, à 18 h 15

Présences :

- Madame Isabelle Arguin
- Madame Isabelle Barrette
- Madame Claude Massé
- Madame Marilyn Bouchard
- Madame Caroline Gauthier
- Madame Mélanie Ouellet
- Madame Géraldine Normandeau
- Madame Mylène Pepin
- Madame Vicky Rathier
- Madame Linda Robert
- Madame Noémie Ouellet

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Madame Isabelle souhaite la bienvenue à tous. Le quorum est constaté et la réunion peut débuter.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Madame Noémie Ouellet et est appuyée par Madame Géraldine Normandeau.

3. Explication du contexte actuel : **pénurie de main d'œuvre au service de garde**, d'où la tenue de cette réunion extraordinaire.

Mesdames Isabelle Arguin et Linda Robert dressent un portrait à jour du service de garde :

- Fréquentation régulière d'environ 75-80 élèves
- 4 groupes d'élèves

Membres du personnel de l'équipe SDG :

- La technicienne SDG en poste
 - Poste de 35 heures
 - Poste de 29.16 heures
 - Poste de 24 heures + surcroît
- Augmentation de la fréquentation d'élèves, surtout au préscolaire
- Le ratio est de 1 adulte pour 20 élèves

Situation actuelle : Le poste de 35 heures sera vacant à partir du 6 octobre car démission de la personne engagée. Épuisement marqué du personnel en place et impossibilité d'en prendre davantage sur leurs épaules en ce moment. Le personnel est très fragile physiquement et psychologiquement. Présentement, **SI** perte d'une employée, très grand risque de ne plus pouvoir assurer le service actuel.

4. Discussion sur l'impact de l'horaire potentiellement affecté :

➤ Plusieurs options d'horaires de fréquentation disponibles (exemples)

6h40 à 7h20

7h00 à 17h00

7h08 à 16h30

Madame Isabelle Arguin nous explique les suggestions de solutions mises en place par le Centre de service scolaire (une rencontre a eu lieu avec Monsieur Serge Dion et la ressource du Service de garde pour trouver plusieurs idées)

Présentation de l'outil intitulé : **La procédure en cas de bris de service dans le service de garde**
(voir document dans Teams)

Étape 1 : effectuée par la direction

Questions, suggestions et discussions des membres du conseil d'établissement :

- Les enfants transportés en autobus sont-ils priorisés pour la surveillance du diner? Oui
- Les élèves de 2^{ème}/3^{ème} cycles pourraient aller diner chez des amis marcheurs
- On se questionne à savoir si les employeurs des parents pourraient être plus flexible sur leur horaire de travail dû au contexte actuel du manque de main d'œuvre généralisé
- Si fermeture du SDG, l'impact est plus grand sur les employeurs qui n'autorisent pas le télé-travail (par exemple)
- Si fermeture du SDG, l'école doit assumer les salaires des employées du SDG mais sans entrée d'argent
- Maintenir le point #4 le plus longtemps possible pour les parents qui n'ont pas accès au télétravail (impossible de couper leur journée de travail pour venir récupérer leur enfant juste pour le temps du diner)
- Couper/réduire le SDG matin et après l'école mais essentiel de maintenir le service pour l'heure du diner (cœur névralgique du problème)
- Si engagement de nouveau personnel, épuisement des anciennes le temps de les former (les conditions ne favorisent pas un contexte sécurisant pour les enfants) car éducatrices surchargées ++
- Possibilité de modifier l'horaire de début et fin de journée
- Dernier recours serait de fermer la surveillance pour le midi, membres du conseil très conscientes de l'impact que cela aurait sur les familles
- Maintenir les services pour les élèves plus jeunes (3^{ème} année et moins minimalement)
- Questionnement sur le réel ratio du midi compte tenu des activités parascolaires offertes (Légo, Midis actifs, Bricolage Marchée de Noël, Jeunes Leaders)
- On se questionne à savoir si le service de garde doit obligatoirement être ouvert lors des journées pédagogiques? Oui. Dommage car cela aurait pu offrir un répit aux employées
- Excellente collaboration des familles de notre quartier face à cette délicate situation et certaines écoles ont aussi offerts leur aide pour aider à pallier aux lacunes actuelles
- On ressent beaucoup de soutien dans cette période de fragilité et une belle solidarité.
- Une procédure officielle viendra après une consultation avec Monsieur Serge Dion et Madame Geneviève Clavelle.

5. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Linda Robert à 21h03 et est appuyée par Madame Vicky Rathier.

Isabelle Arguin
Directrice

Claude Massé
Présidente du conseil d'établissement